



# MRC de Bonaventure

51, rue Notre-Dame, Case 310  
New Carlisle (Québec) GOC IZO  
[info@mrcbonaventure.com](mailto:info@mrcbonaventure.com)  
[www.mrcbonaventure.com](http://www.mrcbonaventure.com)  
Tél. : 418 752-6601 Téléc. : 418 752-6657

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05**  
**DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET**  
**RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2018-09-146 lors de la séance régulière du 4 septembre 2018, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2018-07 modifiant le Règlement de zonage des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le 17 octobre 2018 à compter de 16 h 00, à la salle de conférence du Siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle ce, en conformité de la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'abroger les dispositions relatives aux garages, abris d'automobile, cabanon et remise sur le territoire des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure ;


**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le préfet (ou un autre membre du Conseil de la MRC désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à New Carlisle, ce 24 septembre 2018.

  
Anne-Marie Flowers  
Directrice générale et secrétaire-trésorière